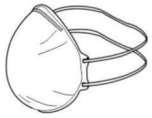

Fig. 1 Pos. 1+2

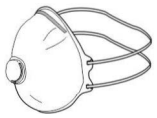

Fig. 1 Pos. 3+4

Fig. 1 Pos. 5

Fi . 2.1

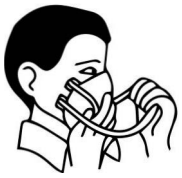

Fig.2.2

Fig. 2.3

Fig. 2.4

Fig. 2.5

Fig. 2.6

Notified Body number 2797
Address - BSI Group The Netherlands B.V.
Say Building, John M. Keynesplein 9, 1066 EP
Amsterdam
Netherlands

FANG TIAN

FR

Mode d'emploi pour le filtrage des particules demi-masques (Figure 1)
Pos. 1 FFP1 sans valve expiratoire
Pos. 2 FFP1V avec valve expiratoire
Pos. 3 FFP2 sans valve expiratoire
Pos. 4 FFP2V avec valve expiratoire
Pos. 5 FFP2C avec valve expiratoire
Pos. 6 FFP3V avec valve expiratoire

Utilisation prévue
Le demi-masque filtrant les particules est un appareil respiratoire complet qui se compose entièrement ou partiellement d'un matériau filtrant.
Les demi-masques filtrant les particules ne doivent être utilisés que comme masque de protection respiratoire pour la protection contre les particules solides et liquides non volatiles (poussière, fumée, aérosols, vapeur d'aérosol, voir tableau 1)

- Exigences relatives à l'utilisation de demi-masques filtrant les particules
- Le mode d'emploi doit être lu et respecté. Le non-respect des instructions d'utilisation et des informations qu'elles contiennent peut constituer un risque pour la santé et entraîner des effets irréversibles
- et peut entraîner des dommages irréversibles pour la santé. L'utilisateur doit être familiarisé avec l'utilisation et l'entretien de l'appareil.
- La teneur en oxygène de l'air respirable doit être d'au moins 17 % en volume.
- Les conteneurs non ventilés, les excavations, les puits et les petites zones ne doivent pas être pénétrés avec des demi-masques filtrant les particules.
- Ne doit pas être porté pendant les travaux de sablage.
- La nature et la localisation des polluants doivent être connues.
- Les demi-masques filtrant les particules ne protègent pas contre les gaz et les vapeurs.
- Le masque doit être changé en cas de difficultés respiratoires désagréables.
- La durée de la mission ne doit pas dépasser un seul poste de travail.
- Les appareils de protection respiratoire doivent être adaptés au type et à la concentration des polluants.
- Les appareils respiratoires ne sont pas adaptés aux personnes ayant une barbe, des pattes ou une profonde des cicatrices dans la zone de la ligne du bord de la protection respiratoire.
- En cas de manque d'oxygène imminent, de concentration excessive de polluants ou de conditions inconnues, il faut utiliser un équipement d'isolement qui fonctionne indépendamment de l'environnement.

Tableau 1 Limites d'utilisation
La protection respiratoire peut être utilisée jusqu'à une concentration de particules de
TV X MAC= la concentration maximale de particules sur le lieu de travail peut être utilisée

Classe d'équipement	Multiple de la valeur seuil	Commentaires, limitations
Masque filtre à particules FFP1	**4**	Ne pas utiliser contre les particules constituées de substances cancérigènes et radioactives, les micro-organismes (virus, bactéries et champignons et leurs spores).
Masque filtre à particules FFP2	**10**	Ne pas utiliser contre les particules de substances radioactives, les virus et les enzymes.
Masque filtre à particules FFP3	**20**	

Notes importantes
Les facteurs de protection assignés, la concentration sur le lieu de travail et la concentration des cibles techniques peuvent varier d'un pays à l'autre.
Ce produit ne contient pas de composants en latex de caoutchouc naturel.
Le masque est destiné à être utilisé en une seule couche (avec un maximum de 8 heures) et ne doit donc pas être réutilisé !

Contrôles avant utilisation
Un appareil respiratoire choisi en fonction des conditions de travail est essentiel pour protéger votre santé. Avant d'utiliser ces produits, vous devez vérifier, par exemple en consultant une personne qualifiée, que ce produit offre une protection adéquate contre les polluants présents dans l'environnement de travail. Si vous souffrez d'une maladie ou d'autres symptômes, consultez un médecin sur la fiabilité de l'utilisation d'un appareil respiratoire. Suivez les instructions du fabricant pour enfiler et régler correctement le demi-masque filtrant les particules. Avant d'enfiler le demi-masque, vérifiez qu'il n'est pas endommagé et qu'il n'a pas de date d'expiration. Les demi-masques filtrant les particules endommagés ou les masques souillés du côté respiratoire ou dont la date d'expiration est dépassée ne doivent pas être utilisés.

Élimination
Après utilisation, le demi-masque filtrant doit être éliminé de manière sûre et écologique et conformément aux réglementations nationales.
les réglementations nationales.

Pictogramme
A Voir la brochure d'information
B Plage de température de stockage admissible
C Humidité relative maximale pour le stockage
D Fin de la durée de conservation ; date : aaaa=année ; mm=mois

Instruction pour placer le masque
Conseil sur la tenue

- Tenez le masque dans votre main avec le bout des doigts sur le nez. Laissez le harnais pendre librement vers le bas (voir Fig. 2. 1).
- Placez le masque fermement contre le visage et pressez le pince-nez contre l'arête du nez (voir Fig. 2.2).
- Placez le harnais inférieur autour du cou et le harnais supérieur à l'arrière de la tête, au-dessus des oreilles (voir fig.2.3).
- Ajustez le pince-nez en métal avec les deux mains à la forme de l'arête du nez (voir figure 2.4).
- Pour le FFP3V uniquement : serrez les sangles réglables du harnais de sorte que le masque soit bien ajusté autour de la ligne de contact (voir Fig.2.5).
- Vérifiez la position et le sceau : Tenez les deux mains autour du masque et expirez avec force. Si vous sentez de l'air s'échapper dans la zone du nez, le nez doit être à nouveau réglé correctement. Si vous remarquez une fuite d'air autour de la ligne de contact, repositionnez le harnais pour une meilleure étanchéité. (Pour le FFP3V, resserrez davantage les bandeaux) (voir fig. 2.6).
- Si une étanchéité efficace ne peut être obtenue, le respirateur ne doit pas être utilisé !

Transport
Les masques doivent être emballés dans des cartons extérieurs (paquets) pendant le transport, des cartons intérieurs ou des blisters sont également disponibles. Veillez à éviter la lumière directe du soleil, l'humidité et l'écrasement.
Stockage
Les locaux d'entreposage ou de stockage doivent avoir un climat normal. c'est-à-dire que l'air doit être sec, frais et exempt de polluants. Les masques doivent également être protégés des rayonnements lumineux et thermiques. Stockage entre -30 °C et + 70 °C. Humidité < 80%. Les masques déballés ou endommagés ne doivent plus être utilisés. Si ces conditions sont respectées, la durée de stockage est limitée à 5 ans. La date de péremption se trouve sur le produit ou sur l'emballage..

Limites d'utilisation
Un climat normal doit régner dans les locaux de stockage, c'est-à-dire que l'air doit être sec et frais. Le masque doit être remplacé après un maximum de 8 heures d'utilisation ou lorsque la résistance respiratoire devient trop importante en raison de l'effet des poussières pénétrantes Quitter immédiatement la zone de travail si:

- Respirer devient difficile
- Une sensation d'étourdissement ou d'autres déficiences se produisent
- Le masque est endommagé
- Un accident survient

Exigences et réglementations légales

(EU) 2016/425	Règlement européen sur les équipements de protection individuelle (EU)
(EU) 2016/425	Module B et Module D du règlement PPE
(EU) 2016/425	Tous les produits sont de la catégorie III
EN 149:2001+A1:2009	Demi-masques filtrants pour la protection contre les particules
Examen de type CE	BSI Standards Institution
Contrôle de la production selon art 11 B :	BSI Standards Institution
Numéro d'identification :	2797
Signes officiels :	CE 2797 (sur les masques et les emballages)

Général
D'une manière générale, nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dommages causés au propriétaire, à l'utilisateur, à d'autres personnes utilisant le produit de sécurité ou à des tiers qui sont directement ou indirectement imputables à une utilisation et/ou un entretien inappropriés du produit de sécurité, y compris l'utilisation du produit dans un but autre que celui pour lequel il a été fourni et/ou le non-respect ou l'observation incomplète des instructions contenues dans le présent manuel d'utilisation et/ou en rapport avec des réparations du produit de sécurité qui n'ont pas été effectuées par nous ou en notre nom. Nos conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à toutes les transactions commerciales. Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits et nous nous réservons le droit de modifier les spécifications énoncées dans ce manuel sans préavis.

Avertissement
Le règlement européen sur les équipements de protection individuelle (UE) 2016/425 stipule que seuls les équipements de protection testés portant la marque CE peuvent être mis sur le marché et utilisés. L'utilisation de pièces de rechange non d'origine invalidera l'homologation CE. et donc la perte de toute garantie. Les pièces de rechange originales doivent être jointes à la Les pièces de rechange d'origine sont identifiées par les numéros de code apposés sur les pièces, complétés par la marque du fabricant et l'"agrément CE", le cas échéant complété par une garantie d'un an.